

MYANMAR

Les autorités doivent mettre fin à la répression dont sont victimes les militants politiques

Index AI : ASA 16/015/2003

**Embargo : vendredi 6 juin 2003
(00 h 01 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aujourd'hui, vendredi 6 juin 2003, Amnesty International a exhorté les autorités du Myanmar à faire le nécessaire pour mettre un terme aux détentions de militants politiques et à libérer ceux qui ont été appréhendés dans le cadre de la récente répression visant les opposants.

« *Le State Peace and Development Council (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement) doit remettre en liberté les militants maintenus en détention au motif de leurs activités politiques pacifiques et faire la lumière sur le sort d'une centaine de personnes, sinon plus, qui sont portées disparues* », a déclaré Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains reçoit des informations selon lesquelles, à nouveau, des membres de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie) et des députés élus de l'État kachin et des Divisions de Mandalay et de Yangon, ont été placés en détention cette semaine. On ignore où ils sont détenus et quelles charges sont retenues contre eux.

De graves préoccupations subsistent concernant plus d'une centaine de personnes portées disparues depuis les violents événements du 30 mai 2003 : entre quatre et 70 personnes auraient été tuées après que des membres de la police et de l'armée eurent, selon certaines sources, attaqué des membres et des sympathisants de la NLD circulant dans le nord du Myanmar.

« *Ces événements marquent une nette détérioration de la situation des droits humains. Les avancées vers une amélioration sont hélas battues en brèche par ce dernier tour de vis* », a déploré Amnesty International.

Parmi ceux qui sont toujours portés disparus à la suite des violents événements du 30 mai 2003, figurent le vice-président de la NLD, U Tin U, qui aurait été blessé, des membres de la Jeunesse de la NLD, des

députés élus, des membres du parti et des étudiants. On croit savoir que des membres du Comité exécutif central de la NLD placés en détention à l'issue de ces événements demeurent sous le coup d'une assignation à domicile.

« *Nous sommes vivement préoccupés par la sécurité de ceux qui se trouveraient entre les mains des autorités, particulièrement depuis qu'il a été signalé que beaucoup auraient été gravement blessés* », a indiqué Amnesty International.

Aux termes de la législation du Myanmar, toute personne détenue par la police doit être présentée à un magistrat dans les vingt-quatre heures consécutives à son interpellation. À la connaissance d'Amnesty International, cette disposition n'a pas été respectée. Bien que les autorités aient confirmé le maintien en détention de Daw Aung San Suu Kyi, dirigeante de la NLD, et de 18 autres personnes, elles se sont jusqu'ici abstenues de donner des précisions sur le fondement légal de leur détention et de celle de tous les autres prisonniers.

« *Il est du devoir des autorités d'ouvrir une enquête exhaustive et indépendante sur les attaques dont les membres de la NLD ont été victimes*, a poursuivi Amnesty International, avant d'ajouter :

« *Parallèlement, les autorités se doivent de faire respecter la législation nationale et internationale et de veiller à ce que toutes les personnes placées en détention soient autorisées sans délai à consulter un avocat, à recevoir des soins médicaux et à entrer en contact avec leurs proches.*

« *Amnesty International estime que la majorité des personnes – voire toutes – maintenues en détention dans le cadre de cette opération sont des prisonniers d'opinion, qui doivent être libérés immédiatement et sans condition.* » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>